

# BULLETIN D'INFORMATION

DIRECTION DE LA  
PRÉVENTION ET DE LA LUTTE  
CONTRE LA CRIMINALITÉ

MINISTÈRE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE

## Les invasions de domicile : un phénomène rare?

La médiatisation au cours de l'été 2006 d'une série d'invasions de domicile dans la région montréalaise et ses banlieues a soulevé de nombreuses questions sur l'évolution de cette forme particulière de criminalité, son étendue de même que les caractéristiques de ses victimes et de ses auteurs présumés. Plusieurs informations ont en effet été véhiculées dans les médias sur le sujet. On y rapporte, entre autres, que la grande majorité des victimes auraient des activités en lien avec le milieu criminel, que les plus sauvages agressions seraient souvent commises à l'endroit de personnes âgées et que les invasions de domicile ne seraient pas un phénomène nouveau, pas plus qu'elles auraient connu une importante recrudescence ces dernières années.

Il y a donc lieu d'obtenir un portrait plus juste de la situation concernant les invasions de domicile au Québec en examinant les données policières sur les événements impliquant ce type de criminalité. Cette démarche pose toutefois un problème, car en vertu du Code criminel canadien (348.1 C.cr), l'invasion de domicile constitue une circonstance aggravante par le fait qu'au moment de la perpétration de l'infraction dans une maison d'habitation, l'auteur savait que la maison était occupée, ou ne s'en souciait pas et a employé la violence ou des menaces de violence contre une personne ou des biens. Cette circonstance aggravante est à considérer lors de la détermination de la peine à infliger dans les cas de séquestration, de vol qualifié, d'extorsion ou d'introduction par effraction, mais n'est pas enregistrée dans le programme officiel des statistiques sur la criminalité. Il devient alors plus difficile de suivre l'évolution de ce phénomène par les statistiques officielles de la criminalité.

Par ailleurs, en l'absence d'une définition consensuelle de l'invasion de domicile, les analyses effectuées demeurent exploratoires. À cet effet, soulignons que le Bulletin sur les invasions de domicile publié par le Centre canadien de la statistique juridique de même que le rapport du Comité d'informations et de statistiques policières qui s'est penché sur la question ont été consultés afin de mesurer le phénomène le plus adéquatement possible.

## À CHACUN SA DÉFINITION

Actuellement, il n'y a pas de définition unique de l'invasion de domicile. Ainsi, pour certaines organisations policières, une invasion de domicile implique que la motivation première des criminels est la présence de marchandises illicites, alors que d'autres organisations policières ne considèrent pas ces événements comme des invasions de domicile.

De plus, certaines avancent qu'une invasion de domicile doit nécessairement impliquer des protagonistes qui ne se connaissent pas alors que d'autres pensent qu'ils peuvent se connaître. Deux autres éléments suscitent également de vives discussions, soit la nécessité de la commission d'une introduction par effraction ainsi que l'intention initiale du délinquant de commettre certains actes violents contre les occupants.

L'aperçu des définitions accordées à l'invasion de domicile par les organisations policières et judiciaires montre que les perceptions d'une invasion de domicile diffèrent énormément, permettant ainsi de constater toute la complexité de mesurer adéquatement le phénomène :

- Commettre un vol ou une entrée par effraction dans une résidence privée pendant que les occupants se trouvent sur les lieux, en utilisant ou menaçant d'utiliser la force contre les occupants.
- Commettre une entrée par effraction dans une résidence privée avec l'intention spécifique de terroriser ou d'attaquer les occupants.
- Toute entrée par effraction dans une résidence privée lorsqu'une ou des personnes s'y trouvent.
- Entrer dans une résidence privée pendant que les occupants se trouvent sur les lieux avec l'intention de commettre un crime et, souvent, en les menaçant.

La recension des articles de presse diffusés sur les invasions de domicile au cours de 2006 a également fait ressortir les divergences d'opinions par rapport à la définition. En voici quelques exemples :

- « Nous ne parlons toutefois pas ici d'invasion de domicile puisque c'était bel et bien le propriétaire qui était visé dans cette affaire. La résidence n'avait donc pas été choisie au hasard. »
- « Invasion c'est un terme inventé par les médias. Ce n'est pas légal ça. On parle plutôt d'introduction par effraction souvent accompagnée de vol qualifié. »
- « Les policiers sont venus en aide à cet homme. En écoutant son histoire, ils ont cru à une invasion de domicile. Cependant, en retournant à la maison après l'interrogatoire du propriétaire des lieux, et en fouillant la résidence, les policiers ont découvert une cinquantaine de plants de pot. »
- « On reconnaît habituellement une « invasion de domicile » à une introduction par effraction suivie d'une séquestration, d'un vol qualifié et d'une fuite des intrus avec le véhicule des victimes. »

Bien que plusieurs éléments concernant la définition d'une invasion de domicile demeurent ambigus, à la lumière de ce qui précède, il est tout de même possible de cibler certaines caractéristiques communes à ce type d'événement. Ainsi, l'invasion de domicile semble se caractériser par une **entrée par effraction** dans une **résidence privée**, lorsque les **occupants se trouvent sur les lieux**, le tout accompagné de **violence ou de menaces de violence envers les occupants**.

En combinant ces caractéristiques de différentes façons, il est possible d'obtenir trois définitions spécifiques et d'estimer les tendances pour chacune d'elles à partir des données contenues dans la base du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2).

- Nous pouvons tout d'abord circonscrire les invasions de domicile en utilisant une définition plus restreinte, soit les **vols qualifiés commis dans les résidences privées**. Notons que dans quelques-unes des publications du Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada a utilisé cette définition pour estimer l'ampleur des invasions de domicile.
- En second lieu, une définition plus étendue du phénomène fait référence à une **introduction par effraction dans une résidence privée où une infraction de violence** (y compris un vol qualifié) **a été commise**. Une réserve s'impose dans cette définition : les événements, où l'entrée dans la résidence a eu lieu par de faux prétextes ou sous une fausse identité, ne figureront pas nécessairement tous dans les données statistiques présentées. La recension des articles de presse diffusés sur les invasions de domicile au cours de 2006 permet d'estimer la proportion « d'invasions de domicile », où l'entrée dans la résidence s'est faite autrement que par une introduction par effraction, à environ 20 %.
- Finalement, la définition précédente est reprise en ajoutant un critère supplémentaire, soit **l'absence de lien entre l'auteur présumé et la victime**. Cette définition est donc moins étendue que la précédente, mais est moins restrictive que la première.

Il y a lieu de souligner que les données statistiques présentées dans ce bulletin sont nécessairement influencées par les trois définitions retenues pour mesurer les invasions de domicile commises au Québec. Ainsi, les résultats des analyses effectuées peuvent différer de ceux que pourraient présenter d'autres organisations policières. En effet, ces dernières peuvent définir différemment les invasions de domicile ou encore utiliser une base de données autre que le programme DUC 2. Sur ce dernier point, mentionnons que certains peuvent se rapporter directement aux dossiers d'enquête<sup>1</sup>.

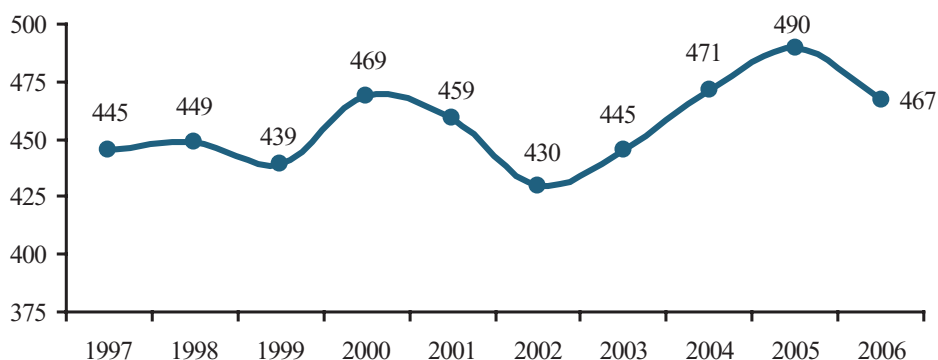
---

1. Jusqu'à maintenant, quelques services de police, dont le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de protection des citoyens de Laval, se sont dotés d'un code spécifique pour définir les invasions de domicile dans les dossiers d'enquête. Le nombre d'événements recensés sur leur territoire est toutefois tributaire de la définition utilisée par leur organisation et de la connaissance de celle-ci par les premiers intervenants qui ont à attribuer ce code spécifique.

## L'INVASION DE DOMICILE MESURÉE PAR LES VOLS QUALIFIÉS RÉSIDENIELS

Lorsque nous appliquons cette première définition pour analyser les invasions de domicile, nous constatons que, pour l'ensemble du Québec, le nombre d'invasions de domicile est plutôt instable depuis 1997. Après avoir fluctué de 1997 à 2002, le nombre de vols qualifiés résidentiels n'a cessé de croître annuellement jusqu'en 2005, pour finalement diminuer légèrement en 2006. Par ailleurs, il est important de mentionner que, lorsque l'on tient compte du nombre d'habitants, nous constatons que, malgré quelques fluctuations annuelles, le taux de 2006 est le même qu'en 1997, soit 6,1 infractions par 100 000 habitants.

Graphique 1  
Évolution du nombre de vols qualifiés commis dans une résidence,  
Québec, 1997 à 2006



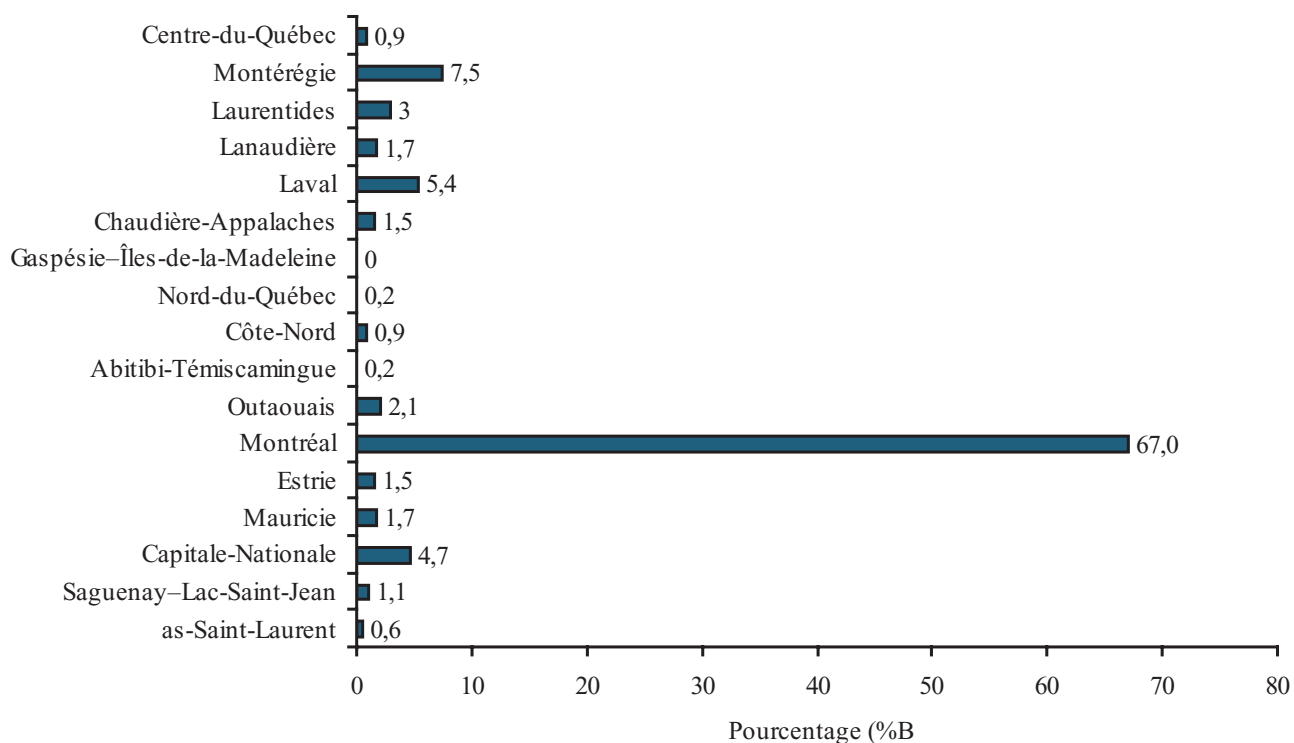
L'évolution des vols qualifiés commis dans les résidences se distingue de celle des vols qualifiés en général, où le taux d'infractions a plutôt enregistré une importante baisse depuis 1997 (-19 %). Notons tout de même que les vols qualifiés commis dans les résidences représentaient moins de 10 % de l'ensemble des vols qualifiés signalés aux forces policières en 2006.

### *Un phénomène urbain?*

À la lumière des statistiques 2006, les invasions de domicile seraient un phénomène urbain. Nous constatons effectivement que les vols qualifiés résidentiels se concentrent principalement dans la grande région montréalaise (67 %). Quelques autres régions du Québec, telles que la Montérégie (8 %), Laval (5 %) et la Capitale-Nationale (5 %), enregistrent également un certain nombre d'événements annuellement. À elles seules, ces quatre régions compilent plus de 80 % de l'ensemble des vols qualifiés résidentiels.

Lorsque nous tenons compte du nombre d'habitants, Montréal enregistre le taux le plus élevé, soit 17 infractions par 100 000 habitants comparativement à 6,1 par 100 000 habitants au Québec. Tout comme Montréal, Laval compile également un taux supérieur à la moyenne provinciale (7 infractions par 100 000 habitants).

**Graphique 2**  
**Proportion des vols qualifiés commis dans une résidence**  
**selon la région administrative, Québec, 2006**



*Les invasions solutionnées et les personnes mises en cause*

Comme en témoigne le tableau 1, selon cette définition des invasions de domicile, la majorité des événements n'ont pas été solutionnés. Des 467 vols qualifiés résidentiels enregistrés en 2006, seuls 39 % ont été classés, c'est-à-dire que l'enquête policière a permis d'amasser suffisamment de preuves et d'identifier au moins un suspect. La grande majorité de ces événements classés l'ont été par mise en accusation (82 %), le dossier ayant donc été transmis au procureur aux poursuites criminelles et pénales.

**Tableau 1 : Répartition des vols qualifiés commis dans une résidence**  
**selon le classement des événements, Québec, 2006**

	Vols qualifiés dans une résidence (%)
Non classés	61
Classés <i>par mise en accusation</i>	32
Classés <i>sans mise en accusation</i>	7

Parmi les auteurs présumés impliqués dans ces affaires, les 18 à 24 ans composent la plus forte proportion, représentant près d'un auteur sur trois (31 %). Les auteurs âgés de moins de 18 ans, les 25 à 34 ans et les 35 à 44 ans suivent avec des proportions respectives de plus ou moins 20 %. Mentionnons que la presque totalité des auteurs présumés identifiés sont de sexe masculin (97 %).

**Tableau 2 : Répartition des auteurs présumés de vols qualifiés commis dans une résidence selon le groupe d'âge, Québec, 2006**

	Vols qualifiés dans une résidence (%)
- 18 ans	19,8
18 à 24	30,8
25 à 34	19,8
35 à 44	19,0
45 à 54	8,9
55 et +	1,7

### *Qui sont les victimes?*

Contrairement à ce que peuvent rapporter les médias, les personnes âgées de 65 ans et plus ne sont pas davantage victimes que celles des autres groupes d'âge. En effet, sur le plan de l'âge, les victimes de 35 à 44 ans sont les plus nombreuses (19 %) et celles de moins de 18 ans, les moins nombreuses (8 %). Quant aux victimes des autres groupes d'âge, mis à part celles de 55 à 64 ans (10 %), elles enregistrent des proportions qui varient de 14 à 18 %. Lorsque l'on met en perspective le nombre de victimes par rapport au nombre d'habitants par groupe d'âge (taux d'infractions par groupe d'âge), les résultats présentés au tableau 3 diffèrent quelque peu. La population âgée de 18 à 24 ans enregistre le taux le plus élevé (14 victimes par 100 000 habitants) et celle de moins de 18 ans, le taux le moins élevé (3 victimes par 100 000 habitants).

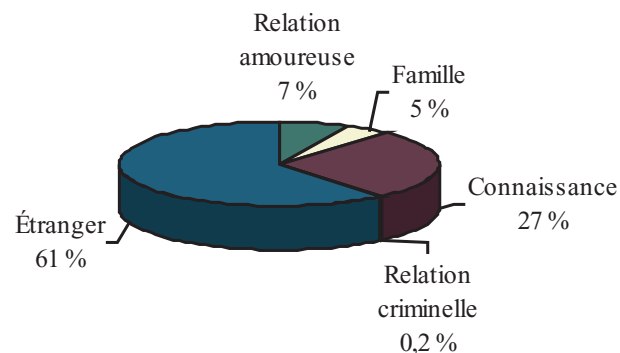
**Tableau 3 : Répartition des victimes de vols qualifiés commis dans une résidence selon le groupe d'âge, Québec, 2006**

	Vols qualifiés dans une résidence (%)	Taux d'infractions (100 000 habitants)
- 18 ans	8,1	2,7
18 à 24	18,0	14
25 à 34	13,6	6,8
35 à 44	19,0	8,6
45 à 54	16,1	6,8
55 à 64	10,0	5,5
65 et +	15,2	7,3

L'examen des données permet également d'en apprendre davantage sur le lien entre les auteurs présumés et les victimes. Pour les cas où la relation entre l'auteur présumé et la victime a été établie<sup>2</sup>, on découvre que la majorité des auteurs présumés étaient inconnus des victimes (61 %). Soulignons aussi que dans 27 % des événements, les auteurs présumés étaient des connaissances de la victime, dans 7 % des relations amoureuses et dans 5 % des membres de la famille. Enfin, selon les données officielles, il y a moins de 1 % des événements dont la relation est de nature criminelle.

Ces données sur le lien entre les auteurs présumés et les victimes permettent donc de nuancer la croyance selon laquelle la très grande majorité des invasions de domicile ciblent des individus en lien avec le milieu criminel, particulièrement ceux impliqués dans le domaine de la vente ou de la culture de stupéfiants. À cet égard, il faut toutefois préciser que les vols qualifiés dans une résidence privée qui ciblent des individus en lien avec le milieu criminel sont sans doute très peu signalés aux autorités policières. Ces crimes sont vraisemblablement plus nombreux que ne le démontrent les statistiques.

**Graphique 3**  
**Proportion de vols qualifiés commis dans une résidence selon la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2006**



### *Le niveau de violence utilisé dans ces événements*

Dans la majorité des vols qualifiés commis dans une résidence privée (51 %), les auteurs ont eu recours à la force physique ou aux menaces<sup>3</sup> pour contraindre leurs victimes. Quant aux autres événements, 20 % ont été perpétrés à l'aide d'une arme tranchante ou pointue<sup>4</sup>, 14 % à l'aide d'une arme à feu et 15 % à l'aide d'une autre arme<sup>5</sup>.

2. Les événements pour lesquels la nature de la relation entre l'auteur présumé et la victime n'a pu être établie ont été exclus des données.
3. Les données statistiques présentées sur les armes excluent les événements où l'arme était inconnue.
4. La catégorie des armes tranchantes ou pointues regroupe les couteaux et les autres instruments tranchants ou pointus.
5. La catégorie des autres armes regroupe entre autres, les bâtons, les barres de fer et les objets contondants.

Mentionnons que la majorité des victimes (59 %) ne signalent aucune blessure corporelle, alors que 39 % ont subi des blessures mineures et 2 % des blessures graves nécessitant des soins médicaux professionnels. Même si ce type d'information n'est pas enregistré, nous ne pouvons faire abstraction des conséquences psychologiques. Les invasions de domicile semblent en effet être particulièrement traumatisantes pour les victimes.

### DES VICTIMES SOUVENT TRAUMATISÉES

La médiatisation de quelques récits d'invasions de domicile confirme que les invasions de domicile causent souvent d'importants traumatismes chez les victimes. Les victimes interrogées sur le sujet partagent toutes la même opinion : jamais elles n'auraient pu s'imaginer que cela aurait pu leur arriver, surtout dans leur propre maison.

Au-delà de la peur et de l'angoisse qu'elles éprouvent, certaines des victimes interrogées avouent avoir ressenti de la culpabilité en ayant ouvert la porte de leur domicile aux malfaiteurs. À la suite de ces événements, plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs mis en place diverses mesures de sécurité (système d'alarme sophistiqué, caméra de surveillance, détecteur de mouvement, etc.), mais ne se disent pas plus rassurées pour autant. Quelques-unes des victimes soulignent également avoir eu recours aux services offerts dans les centres d'aide aux victimes d'acte criminel (CAVAC). À cet égard, soulignons l'initiative de quelques corps policiers de la province qui, à la suite d'une invasion de domicile commise sur leur territoire, ont pris l'habitude d'affecter des policiers à la visite de résidences avoisinantes en vue d'offrir du réconfort aux résidents et de leur fournir quelques précieux conseils de sécurité.

### L'INVASION DE DOMICILE MESURÉE PAR LES INTRODUCTIONS PAR EFFRACTION RÉSIDENIELLES VIOLENTES

Bien que les statistiques officielles de la criminalité ne comptabilisent que l'infraction la plus grave, le programme DUC 2 permet tout de même d'enregistrer jusqu'à quatre infractions différentes commises lors d'un même événement. Il est ainsi possible de repérer les événements comprenant à la fois une introduction par effraction et une infraction de violence.

Mentionnons que la sélection des invasions de domicile sur la base de l'enregistrement d'une introduction par effraction présente comme limite d'exclure de l'analyse les événements identifiés comme étant des invasions de domicile par les corps de police, où il n'y a pas eu d'introduction par effraction. À titre d'exemple, rappelons l'événement médiatisé commis le 22 août 2006<sup>6</sup>, où un jeune homme qui croyait faire une bonne action en ouvrant la porte à une voisine qui avait besoin de lait, a plutôt permis à quatre hommes de pénétrer à l'intérieur de la maison.

6. Le journal de Montréal, 24 août 2006, p. 14.

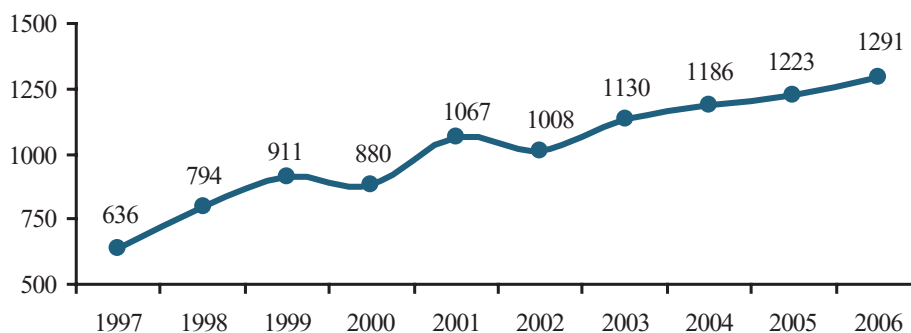


À la recherche d'objets de valeur, les quatre suspects, dont un était armé, avaient ligoté le jeune homme en question. Il faut toutefois souligner que la majorité des événements d'invasions de domicile recensés dans les journaux en 2006 font état de la commission d'une introduction par effraction.

Le graphique 4 qui présente l'évolution des introductions par effraction résidentielles avec acte de violence montre que le nombre d'invasions de domicile selon cette définition élargie est en hausse, passant de 636 en 1997 à 1 291 en 2006. Au cours de cette période, le taux d'infractions par 100 000 habitants a presque doublé : il était de 8,7 en 1997 et atteignait 16,9 en 2006. Précisons toutefois que, malgré cette hausse, les introductions par effraction résidentielles violentes demeurent peu nombreuses et ne représentent que 2 % de toutes les introductions par effraction enregistrées au Québec annuellement.

En comparant l'évolution des invasions de domicile selon les deux définitions utilisées jusqu'à présent, nous constatons que l'augmentation des événements est beaucoup plus importante en mesurant les invasions de domicile par les introductions par effraction résidentielles violentes, le nombre d'événements ayant doublé de 1997 à 2006. En mesurant les invasions de domicile par les vols qualifiés résidentiels, il a plutôt fluctué annuellement.

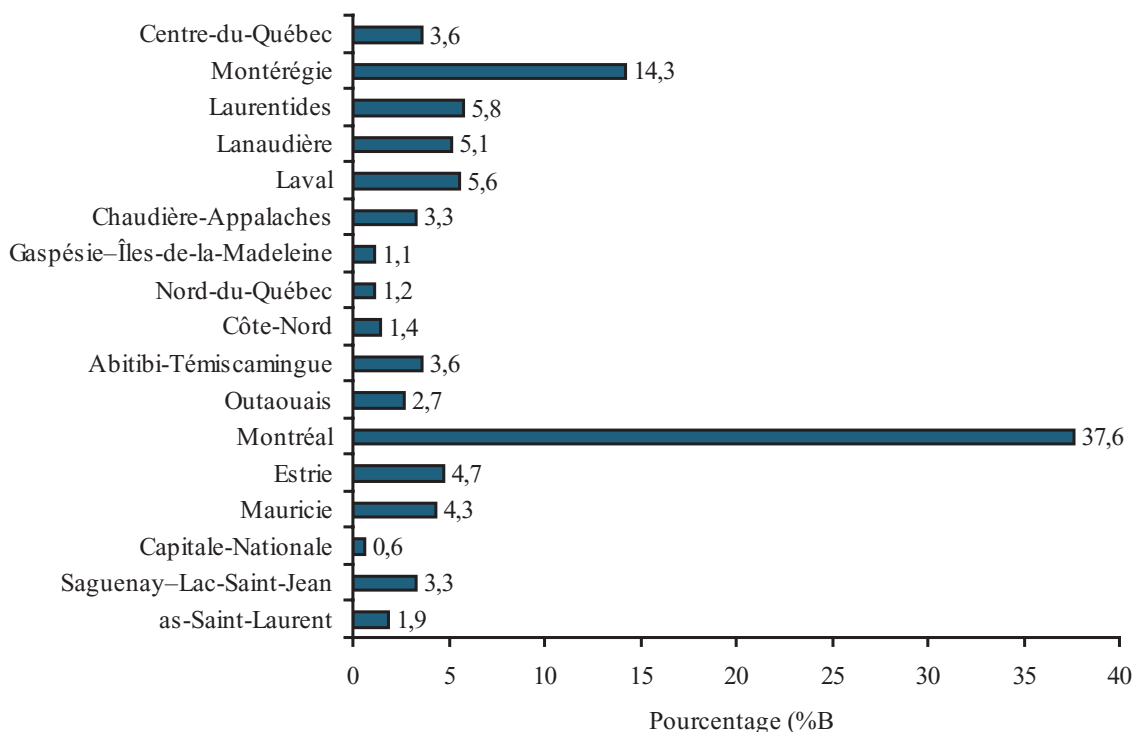
**Graphique 4**  
**Évolution du nombre d'introductions par effraction résidentielles violentes, Québec, 1997 à 2006**



### *Un phénomène urbain?*

Qu'on utilise la définition élargie ou restreinte des invasions de domicile, le constat régional est le même : les invasions de domicile se concentrent principalement dans la région la plus urbaine de la province et les environs. La région montréalaise est en effet celle qui enregistre en 2006 la plus forte proportion d'introductions par effraction résidentielles violentes avec 38 %. D'autres régions périphériques à Montréal, telles que la Montérégie (14 %), les Laurentides (6 %) ainsi que Laval (6 %), déclarent aussi une certaine proportion d'infractions.

**Graphique 5**  
**Proportion des introductions par effraction résidentielles violentes**  
**selon la région administrative, Québec, 2006**



Toutefois, lorsque nous comparons les taux d'invasions de domicile par 100 000 habitants pour les différentes régions du Québec, le portrait régional diffère. Bien que Montréal (26 infractions par 100 000) affiche toujours un taux supérieur au taux provincial moyen (17 infractions), les taux d'infractions compilés au Nord-du-Québec (37 infractions) et en Abitibi-Témiscamingue (33 infractions) surpassent le taux de Montréal. Davantage d'invasions de domicile sont donc commises dans les régions les plus urbaines du Québec, mais en tenant compte de la taille de la population dans chaque région (taux d'infractions), les régions urbaines n'affichent pas nécessairement les taux d'invasions de domicile les plus élevés.

***Les invasions solutionnées et les personnes mises en cause***

Alors que pour la première définition des invasions de domicile (vols qualifiés résidentiels), seulement 39 % des événements ont été classés, pour la deuxième définition, la majorité des invasions de domicile ont été classées (77 %). La plupart de ces événements classés l'ont été par mise en accusation (83 %).

Comparativement à ce qui est observé lorsqu'on utilise la première définition d'invasion de domicile, les auteurs présumés sont davantage âgés avec cette deuxième définition. Bien que les auteurs présumés identifiés pour des introductions par effraction résidentielles violentes soient principalement âgés de 18 à 44 ans, on constate toutefois que les auteurs de 25 ans et plus représentent 71 % des auteurs présumés, alors que leur proportion est de 49 % selon la première définition utilisée pour mesurer les invasions de domicile.

**Tableau 4 : Répartition des auteurs présumés d'introductions par effraction résidentielles violentes selon le groupe d'âge, Québec, 2006**

	Introductions par effraction résidentielles violentes (%)
- 18 ans	6,5
18 à 24	22,9
25 à 34	29,1
35 à 44	26,1
45 à 54	11,9
55 et +	3,6

*Qui sont les victimes?*

Selon la définition plus étendue utilisée pour analyser les invasions de domicile, la grande majorité des victimes sont âgées de 18 à 44 ans : près du quart sont âgées de 18 à 24 ans (23 %) et près de la moitié, de 25 à 44 ans (47 %). Par ailleurs, en prenant en compte le nombre d'habitants dans chacun des groupes d'âge (taux d'infractions selon le groupe d'âge), les résultats tendent à se modifier. Bien que ce soit toujours les mêmes groupes d'âge qui dominent, l'écart se creuse davantage entre eux, alors que les 18 à 24 ans enregistrent un taux 40 % supérieur (52 infractions par 100 000 habitants) au groupe d'âge qui se classe en seconde position, les 25 à 34 ans (37 infractions par 100 000 habitants).

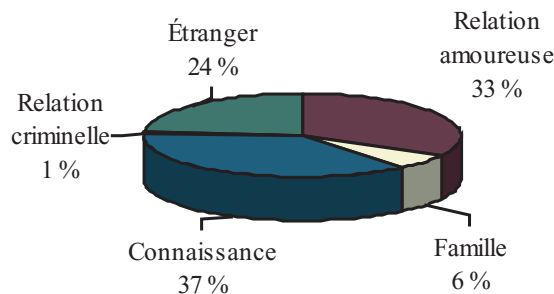
Il est intéressant de préciser que la répartition des victimes d'invasions de domicile selon le groupe d'âge diffère d'une définition à l'autre. En effet, les personnes âgées de 65 ans et plus ont été les victimes de 5 % des événements selon la définition plus étendue, alors que cette proportion grimpe à 15 %, selon la définition restreinte. Ainsi, en utilisant cette définition étendue des invasions de domicile, on compte encore moins de personnes âgées parmi les victimes.

**Tableau 5 : Répartition des victimes d'introductions par effraction résidentielles violentes selon le groupe d'âge, Québec, 2006**

	Introductions par effraction résidentielles violentes (%)	Taux d'infractions (100 000 habitants)
- 18 ans	6,6	6,5
18 à 24	23,1	52,3
25 à 34	25,6	37,4
35 à 44	21,4	28,3
45 à 54	13,1	16,2
55 à 64	5,6	9,0
65 et +	4,7	6,7

Quant au lien entre les victimes et les auteurs présumés, comme dans le cas des vols qualifiés résidentiels, pour très peu d'introductions par effraction résidentielles violentes, la relation entre l'auteur présumé et la victime est de nature criminelle (1 %). Les résultats présentés au graphique 6 montrent que la majorité des auteurs présumés étaient connus des victimes : ils étaient des connaissances dans 37 % des événements, des relations amoureuses dans 33 % et de la famille dans 6 %. Ce résultat est fort différent de celui obtenu avec la définition restreinte des invasions de domicile où la majorité des auteurs présumés étaient inconnus des victimes.

**Graphique 6 :**  
**Proportion des introductions par effraction résidentielles violentes**  
**selon la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2006**



### *Le niveau de violence utilisé dans ces événements*

Pour la majorité des introductions par effraction résidentielles violentes (78 %), les auteurs ont eu recours à la force physique ou aux menaces. Moins du quart des événements ont été perpétrés avec une arme (22 %), soit 3 % avec une arme à feu, 7 % avec une arme tranchante ou pointue et 12 % avec un autre type d'arme. En ce qui a trait aux blessures physiques, les résultats sont similaires aux analyses effectuées avec la définition restreinte des invasions de domicile : les deux tiers des victimes n'ont subi aucune blessure physique à la suite de l'événement (62 %) et le tiers subit des blessures légères (31 %). Quant aux victimes ayant subi de graves blessures, elles représentent moins de 10 % des victimes (7 %). Comme nous l'avons mentionné précédemment, les données policières ne fournissent pas d'information sur les blessures psychologiques qu'éprouvent généralement les victimes.

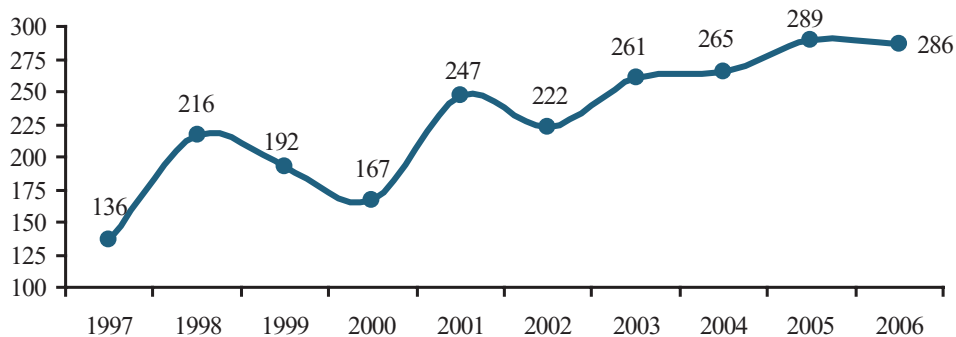
### **L'INVASION DE DOMICILE MESURÉE PAR LES INTRODUCTIONS PAR EFFRACTION RÉSIDENTIELLES VIOLENTEES OÙ L'AUTEUR PRÉSUMÉ EST UN ÉTRANGER**

Les deux définitions utilisées précédemment ne contiennent aucune restriction concernant le lien entre l'auteur présumé et la victime. En conséquence, elles permettent difficilement de faire le point sur les invasions de domicile commises par des personnes étrangères aux victimes. Or, rappelons que les invasions de domicile décrites par les médias et définies dans plusieurs milieux policiers comportent souvent le critère supplémentaire qui est l'absence de lien entre l'auteur présumé et la victime.

Afin de connaître l'évolution des invasions de domicile commises par des étrangers, nous avons repris l'analyse des introductions par effraction résidentielles violentes en ne conservant que celles où aucun lien n'existe entre l'auteur présumé et la victime.

L'ajout de cette restriction supplémentaire modifie très peu la tendance évolutive des invasions de domicile. En effet, le nombre d'événements commis depuis 1997 a augmenté, passant de 136 événements à 286 en 2006. Plutôt instable au cours des cinq premières années, le nombre d'introductions par effraction résidentielles violentes où l'auteur présumé est un étranger a augmenté annuellement par la suite, pour diminuer légèrement en 2006. Au cours de cette période, le taux par 100 000 habitants a doublé, passant de 1,9 à 3,7 infractions. Néanmoins, il est intéressant de souligner que cette définition fait référence à moins de 300 événements qui se produisent annuellement au Québec et que, toujours selon cette même définition, il n'y a pas eu de hausse spectaculaire du nombre d'événements en 2006, comme on aurait pu le croire à la suite des nombreux événements médiatisés cette année-là.

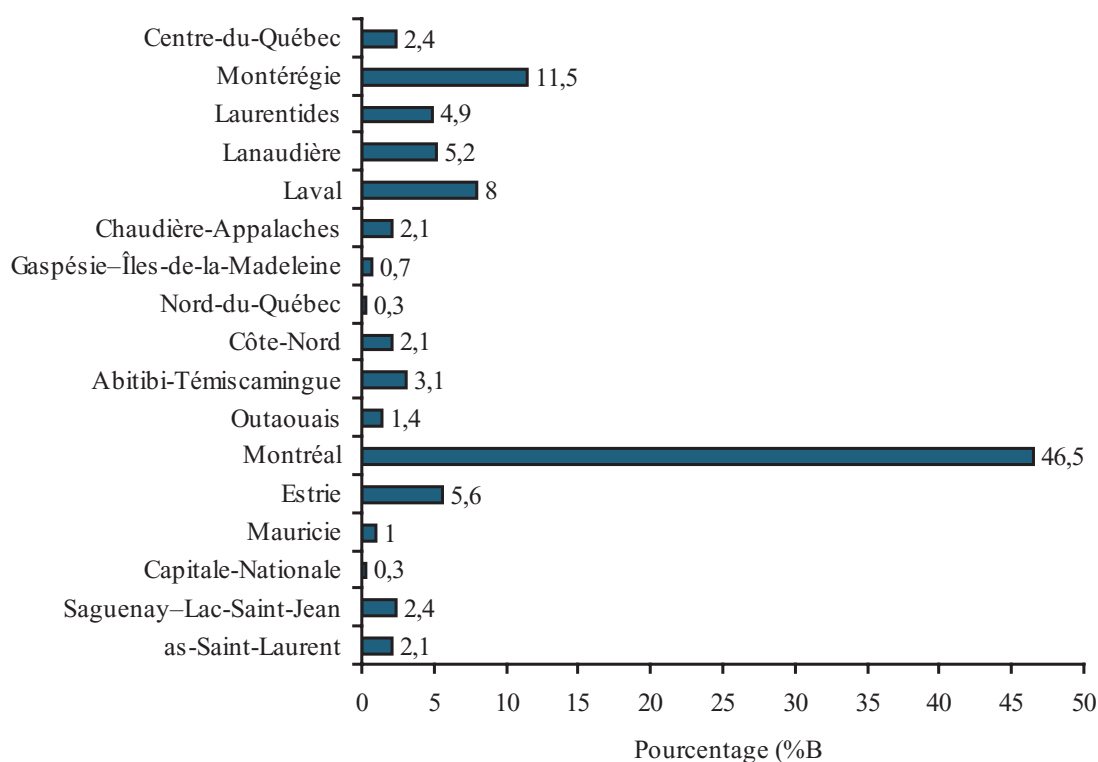
**Graphique 7**  
**Évolution du nombre d'introductions par effraction résidentielles violentes où l'auteur présumé est un étranger, Québec, 1997 à 2006**



### *Un phénomène urbain?*

L'utilisation de cette troisième définition ne semble pas modifier la répartition régionale des invasions de domicile. Tout comme pour les deux autres définitions utilisées pour mesurer les invasions de domicile, la région de Montréal enregistre la plus importante proportion d'événements avec 47 % de l'ensemble des introductions par effraction résidentielles violentes où l'auteur présumé est un étranger. La Montérégie (12 %), Laval (8 %), les Laurentides (5 %) ainsi que Lanaudière (5 %), toutes des régions périphériques à celle de Montréal, enregistrent la majorité des autres événements signalés en 2006. Une exception toutefois, l'Estrie compile 6 % des événements.

**Graphique 8**  
**Proportion des introductions par effraction résidentielles violentes où l'auteur présumé est un étranger selon la région administrative, Québec, 2006**



Tout comme pour les introductions par effraction résidentielles violentes (2<sup>e</sup> définition) en tenant compte de la taille de la population dans chaque région, les invasions de domicile ne seraient pas nécessairement un phénomène propre aux régions les plus urbaines de la province. En effet, les taux d'invasions de domicile par 100 000 habitants les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Montréal (7 infractions), de la Côte-Nord (6 infractions), de l'Abitibi-Témiscamingue (6 infractions) et de Laval (6 infractions). Précisons toutefois que les taux élevés enregistrés sur la Côte-Nord et en Abitibi-Témiscamingue sont nécessairement influencés par la densité de la population sur ces deux territoires.

### *Les invasions solutionnées et les personnes mises en cause*

En ne conservant que les événements où aucun lien n'existe entre l'auteur présumé et la victime, le nombre d'événements solutionnés par les forces policières diminue, passant de 77 % pour l'ensemble des introductions par effraction résidentielles violentes à 54 % pour les événements où l'auteur présumé est inconnu de la victime. Nous pouvons confirmer que la majorité des invasions de domicile résolues donnent lieu à des accusations : plus des trois quarts des événements classés le sont par mise en accusation (82 %).

En ce qui a trait aux personnes mises en cause, le portrait des auteurs présumés ne change pas. Les auteurs de 18 à 44 ans sont toujours les plus nombreux.

**Tableau 6 : Répartition des auteurs présumés d'introductions par effraction résidentielles violentes où l'auteur présumé est un étranger selon le groupe d'âge, Québec, 2006**

Introductions par effraction résidentielles violentes où l'auteur présumé est un étranger (%)	
- 18 ans	9,7
18 à 24	21,9
25 à 34	29,0
35 à 44	26,5
45 à 54	10,3
55 et +	2,6

### *Qui sont les victimes?*

La majorité des victimes d'introductions par effraction résidentielles violentes commises par des étrangers sont âgées de 18 à 44 ans (58 %) : 21 % sont âgées de 18 à 24 ans, 20 % de 25 à 34 ans et 16 % de 35 à 44 ans. Ces données sont semblables à celles obtenues pour l'ensemble des introductions par effraction résidentielles violentes, sauf pour les victimes âgées. En effet, en ajoutant le critère de l'absence de lien entre l'auteur présumé et la victime, la proportion des victimes âgées de 65 ans et plus est deux fois plus élevée (11 % comparativement à 5 %). Elle demeure toutefois parmi les groupes d'âge les moins touchés par ce type de criminalité. Notons que ce constat va à l'encontre de l'information véhiculée dans les médias selon laquelle la majorité des victimes d'invasions de domicile seraient des personnes âgées.

**Tableau 7 : Répartition des victimes d'introductions par effraction résidentielles violentes où l'auteur présumé est un étranger selon le groupe d'âge, Québec, 2006**

	Introductions par effraction résidentielles violentes où l'auteur présumé est un étranger (%)	Taux d'infractions (100 000 habitants)
- 18 ans	7,8	1,7
18 à 24	21,4	10,5
25 à 34	20,2	6,4
35 à 44	16,3	4,7
45 à 54	15,4	4,1
55 à 64	8,4	3,0
65 et +	10,5	3,3

### *Le niveau de violence utilisé dans ces événements*

Selon cette dernière définition des invasions de domicile, les assaillants ont eu recours à la force physique ou aux menaces contre leurs victimes dans près de 6 événements sur 10. L'arme à feu (11 %) et l'arme tranchante ou pointue (10 %) ont été utilisées dans une minorité d'événements. Comparativement à l'ensemble des introductions par effraction avec acte de violence, l'arme à feu et l'arme tranchante sont cependant davantage utilisées dans les événements où il y a absence de lien entre l'auteur présumé et la victime<sup>7</sup>. Quant aux données sur les blessures, deux victimes sur trois n'ont subi aucune blessure physique (67 %).

### **TROIS DÉFINITIONS, TROIS CONCLUSIONS?**

Bien que, au cours des derniers temps, beaucoup d'attention médiatique ait été accordée au phénomène des invasions de domicile, de façon générale, l'analyse précédente conclut que les invasions de domicile demeurent marginales. En effet, selon la définition utilisée pour compiler les événements, les invasions de domicile comptent pour moins de 10 % de l'ensemble des vols qualifiés et pour moins de 5 % des introductions par effraction résidentielles commises en 2006.

En ce qui a trait à la médiatisation d'événements principalement commis dans la grande région montréalaise et ses banlieues, l'analyse a effectivement démontré que les invasions de domicile sont proportionnellement plus nombreuses dans la région montréalaise et les régions avoisinantes. Par contre, lorsque l'on tient compte des taux d'infractions par 100 000 habitants, les résultats diffèrent. Ce sont à la fois des régions urbaines et des régions éloignées qui se classent en tête de liste.

Quant aux victimes, bien que les résultats concernant leur âge diffèrent d'une définition à l'autre, nous pouvons tout de même confirmer que les victimes âgées ne représentent pas la majorité des victimes d'invasions de domicile. En ce qui a trait à leur relation avec l'auteur présumé, même si les résultats sous-estiment probablement la réalité, les invasions de domicile impliquant des auteurs présumés et des victimes liés au milieu criminel sont très rares dans les événements signalés aux corps policiers de la province.

Comme il n'existe aucune définition officielle des invasions de domicile, l'utilisation de trois différentes mesures des invasions de domicile a permis de faire le point sur la nature et l'évolution de ce type de criminalité très médiatisée et particulièrement traumatisante pour les victimes. À titre complémentaire, pour en savoir davantage sur la prévention des invasions de domicile, la Sûreté du Québec a réalisé un court dépliant d'information faisant état des principaux conseils de prévention en matière d'invasions de domicile. Ce dépliant est diffusé sur le site Internet de la Sûreté du Québec à l'adresse suivante :

*[http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/depliant\\_invasion\\_domicile\\_295-154.pdf](http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/depliant_invasion_domicile_295-154.pdf)*

---

7. Voir le tableau comparatif présenté en annexe.



## ANNEXE : TABLEAU COMPARATIF

	Vols qualifiés dans une résidence	Introductions par effraction résidentielles violentes	Introductions par effraction résidentielles violentes où l'auteur présumé est un étranger
<b>Ampleur</b>	467 événements (2006) 6,1/100 000 habitants	1 291 événements (2006) 17,0/100 000 habitants	286 événements (2006) 3,8/100 000 habitants
<b>Évolution</b>	1997 à 2006 : stable 2001 à 2006 : ↓ 2 %	1997 à 2006 : ↑ 94 % 2001 à 2006 : ↑ 17 %	1997 à 2006 : ↑ 95 % 2001 à 2006 : ↑ 12 %
<b>Répartition régionale</b>	Montréal : 67 % des événements	Montréal : 38 % des événements	Montréal : 47 % des événements
<b>Résolution policière</b>	39 % des évén. classés	77 % des évén. classés	54 % des évén. classés
<b>Âge des auteurs présumés</b>	18 à 24 ans : 31 % 25 à 34 ans : 20 % 35 à 44 ans : 19 %	18 à 24 ans : 23 % 25 à 34 ans : 29 % 35 à 44 ans : 26 %	18 à 24 ans : 22 % 25 à 34 ans : 29 % 35 à 44 ans : 27 %
<b>Âge des victimes</b>	18 à 24 ans : 18 % 25 à 34 ans : 14 % 35 à 44 ans : 19 % 65 ans et + : 15 %	18 à 24 ans : 23 % 25 à 34 ans : 26 % 35 à 44 ans : 21 % 65 ans et + : 5 %	18 à 24 ans : 21 % 25 à 34 ans : 20 % 35 à 44 ans : 16 % 65 ans et + : 11 %
<b>Arme utilisée</b>	Force/menace : 51 % Arme à feu : 14 % Arme tranchante : 20 %	Force/menace : 78 % Arme à feu : 3 % Arme tranchante : 7 %	Force/menace : 58 % Arme à feu : 11 % Arme tranchante : 10 %
<b>Blessures</b>	Aucune blessure : 59 %	Aucune blessure : 62 %	Aucune blessure : 67 %

## *BULLETIN D'INFORMATION*

### **Les invasions de domicile : un phénomène rare?**

#### **Pour nous joindre**

Ministère de la Sécurité publique  
Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité  
2525, boul. Laurier, 4<sup>e</sup> étage A  
Québec (Québec) G1V 2L2  
Courriel : [infodplc@msp.gouv.qc.ca](mailto:infodplc@msp.gouv.qc.ca)  
Téléphone : 418 646-6708  
Télécopieur : 418 646-3564

Le bulletin est aussi diffusé dans le site  
Internet du ministère de la Sécurité publique à  
l'adresse suivante :  
[www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca)

Nous remercions les membres du Comité consultatif sur la statistique policière  
pour la pertinence de leurs commentaires

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008  
ISSN 1913-1542  
© Gouvernement du Québec, 2008